

# Comité syndical du 13 novembre 2019

## Exercice 2020 - Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur: Loïc GRABER

La loi relative à l'administration territoriale de la République dite ATR de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire. Celui-ci doit désormais faire l'objet d'un rapport transmis au préfet et mis à la disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat. Ce rapport doit comporter

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de tarification, de subventions.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes

Les orientations susvisées doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les établissements publics de coopération de plus de 10 000 habitants ou comportant au moins un commune de 3 500 habitants et plus, le rapport comporte également les informations relatives

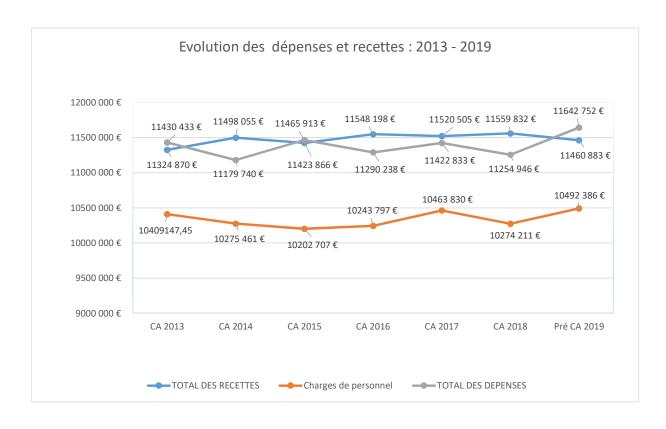
- à la structure des effectifs
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature
- à la durée effective du travail

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Après une présentation de la situation financière du syndicat mixte et une anticipation sur les résultats du compte administratif 2019, une seconde partie présentera les hypothèses budgétaires pour 2020. Des éléments d'information sur les effectifs seront donnés dans la troisième partie de ce document.

## I – LA SITUATION FINANCIERE – PREMIERES ESTIMATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF

I-1 Evolution de la situation financière depuis 2013



### I -2 Atterrissage 2019

Les premières estimations du compte administratif font apparaître les résultats suivants.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	11 641 152 €	241 586 €	11 882 738 €
Recettes	11 468 674 €	275 214 €	11 743 888 €
Résultat 2019	-172 478 €	33 628 €	-138 850 €
Résultats antérieur	754 885 €	188 198 €	943 083 €
Solde résultats	582 407 €	221 826 €	804 233 €

Au cours des décisions modificatives de l'exercice 2019, des ajustements budgétaires ont été apportés grâce à la consommation des résultats antérieurs conformément aux souhaits des tutelles budgétaires. Cette affectation du résultat porte sur des mesures structurelles et des opérations ponctuelles.

Au titre des mesures structurelles il est à noter les points suivants :

- déploiement du parcours préparatoire à l'enseignement supérieur, agrément attribué par le ministère de la Culture en 2019 ;
- des mesures sociales visant à reclasser certains agents reconnus inaptes ;
- l'acquisition de matériel supplémentaire pour les fonctions administratives, scientifiques et techniques.

Parmi les opérations ponctuelles de l'année 2019 :

- la participation de notre orchestre à l'émission télévisée le grand échiquier,
- les concerts et manifestations culturelles de fin d'année 2019,
- l'audit de la communication du Conservatoire.

En fonctionnement, on constate un atterrissage des recettes conforme aux prévisions et des dépenses en augmentation par rapport à l'exercice précédent, par conséquent un déficit prévisionnel de fonctionnement de l'ordre de 172 k€.

Avec le report des excédents antérieurs, le résultat prévisionnel cumulé serait de 573 017 € en fonctionnement et de 221 826 € en investissement.

Ces résultats sont toutefois susceptibles d'évoluer d'ici l'arrêt définitif des comptes, notamment grâce à la perception des droits d'inscription des élèves et étudiants de l'année 2019 – 2020.

#### II- LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2020

#### II-1. Fonctionnement

L'année civile 2020 est également une année charnière pour le Conservatoire de Lyon : dernière année de mise en œuvre du projet d'établissement. Cette année conduira aux phases préparatoires du projet couvrant les années des prochains mandats municipal et métropolitain.

Il sera également l'occasion de tirer les bilans de toutes les actions réalisées durant ce mandat et les perspectives qui s'ouvrent avec le déploiement du Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur. Ce nouveau cursus pédagogique donnera sans doute lieu à de nouveaux ajustements budgétaires au cours de l'exercice budgétaire 2020, dès lors que l'ensemble des étudiants seront recrutés.

#### A) les recettes de fonctionnement

# a. Les dotations des tutelles et subventions publiques

Le Conservatoire de Lyon et les deux tutelles se sont rapprochés pour établir le protocole financier 2020. Malheureusement les dotations sont gelées en 2020, les montants similaires à ceux du budget primitif 2019 seront versés pour le budget primitif 2020.

Pour rappel évolution des dotations des tutelles durant le mandat :

	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019	BP 2020	Moyenne mandat
Ville de Lyon	7 130 005 €	7 281 955 €	7 327 613 €	7 378 623,27 €	7 429 996 €	7 426 996 €	7 426 996 €	
Département / Métropole	1 746 900 €	1 773 104 €	1 773 100 €	1 719 907,00 €	1 719 907 €	1 719 907 €	1 719 907 €	
évolution %	1,50%	2,01%	0,50%	-0,02%	0,56%	-0,03%	0,00%	0,40%

Par mimétisme, le financement de l'intervention en milieu scolaire par la Ville de Lyon est maintenu au même étiage, soit 892 829 €, tandis que le nombre d'heures réalisées par les enseignants restent constants. Sur la totalité du mandat, l'enveloppe budgétaire n'a pas augmenté, autrement dit avec l'augmentation mécanique de la masse salariale, le Conservatoire de Lyon assure ces missions partiellement sur ses fonds propres et non plus en soutien de la commande municipale.

Il y a lieu de prévoir revalorisation de cette enveloppe, et non seulement justifié par l'accroissement démographique du territoire, mais également par la baisse des fonds propres de l'établissement au bénéfice de cette mission d'éducation artistique dans les écoles municipales.

En 2019, le Conservatoire de Lyon a bénéficié de l'agrément du ministère de la Culture portant sur la mise en œuvre d'un cursus pédagogique destiné à la préparation à l'enseignement supérieur. Ce nouveau parcours accueille près de 300 étudiants dans les trois disciplines. Etablissement reconnu comme précurseur au niveau régional par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, cette dernière s'engage sur le déploiement de ce dispositif visant à intégrer les grandes écoles (CNSMD, pôles sup et écoles internationales).

La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes maintient également sa subvention de fonctionnement annuelle soit 260.000 € en 2020.

Désormais établissement d'enseignement supérieur, le Conservatoire de Lyon espère que la Région Auvergne Rhône-Alpes renouvellera son soutien financier, interrompu depuis 2016.

#### b. Les recettes propres

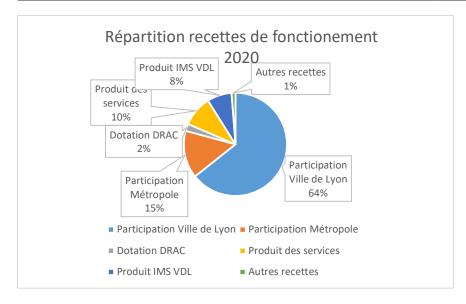
Le produit des services progresse grâce notamment à l'augmentation des droits d'inscription mais également aux recettes liées aux mises à disposition de locaux. Pour l'exercice 2019, ils devraient être supérieurs aux prévisions budgétaires. Lors de l'exercice 2019, les droits d'inscription ont augmenté en moyenne de 7 %, il est prévu de poursuivre cette augmentation des tarifs en 2020 en visant une moyenne de 6 %.

#### c. Les autres recettes

Les autres recettes sont budgétées à leur niveau minimum moyen, soit 103 000 € car elles sont composées de recettes exceptionnelles (remboursement de sinistres, produits des dons et legs, subventions exceptionnelles, assurance du personnel...) Ces recettes par définition aléatoires sont régularisées par des décisions modificatives pour permettre de financer les dépenses non récurrentes correspondantes.

### Détail des recettes de fonctionnement

	CA 2018	BP 2019	Pré-CA 2019	BP 2020	Evolution BP/BP		Evolution BP2020/PréCA2019	
					%	€	%	€
Participation Ville de Lyon	7 429 996 €	7 429 996 €	7 380 996 €	7 426 996 €	0%	0	=	0
Participation Métropole	1 719 907 €	1 719 907 €	1 719 907 €	1 719 907 €	0%	0	0%	0
Dotation DRAC	260 000 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	0%	0€	0%	0€
Produit des services	1 063 797 €	1 094 950 €	1 094 950 €	1 111 530 €	2%	16 580 €	2%	16 580 €
Produit IMS VDL	892 829 €	892 829 €	892 829 €	892 829 €	0%	0€	0%	0€
Autres recettes	193 303 €	57 200 €	119 992 €	137 200 €	140%	80 000 €	14%	17 208 €
TOTAL RECETTES	11 559 832 €	11 454 882 €	11 468 674 €	11 548 462 €	1%	93 580 €	1%	79 788 €



# B) les dépenses de fonctionnement

### a. Les charges de personnel

L'augmentation des charges de personnel sera inférieure à 1 %, en comparaison du budget prévisionnel 2019.

Le syndicat mixte va poursuivre les efforts de maîtrise de la masse salariale mis en œuvre de façon rigoureuse depuis plusieurs années et continuer notamment à réexaminer systématiquement les besoins de l'établissement à l'occasion des vacances de postes ou des départs en retraite.

L'année 2020 devrait confronter l'établissement à un important mouvement de personnel causé par des départs en retraites estimé à six (soit deux fois plus que l'année précédente).

Ces mouvements devraient conduire à des économies significatives en masse salariale dans la mesure où les postes sont questionnés avant éventuelle embauche (taux d'emploi, grade....) et le personnel recruté est forcément plus jeune, soit application de l'effet Noria.

Ces départs devraient représenter une économie estimée à 70.000 € sur la seule année 2020.

Par ailleurs, des contraintes externes pèsent mécaniquement sur le conservatoire :

- GVT: + 0,8%.
- Mesures nationales : augmentation du taux des charges patronales, mise en œuvre du parcours préparatoire au reclassement

### b. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général restent à un étiage habituel et commun pour l'établissement. En revanche, elles restent très faibles au regard du rayonnement et de l'activité de l'établissement. La marge pédagogique et culturelle réduite au détriment de la croissance des coûts fixes de fonctionnement du bâtiment sera nécessairement questionnée dans le cadre de l'élaboration du prochain projet d'établissement.

Au vu de son activité quotidienne, de ses missions et des commandes dévolues, l'établissement gère non seulement des enseignants mais également des volumes accueillant du public et des usagers. Pour assurer une bonne gestion de l'accueil et des conditions de travail et d'enseignement décentes, l'établissement fournit des salles pédagogiques en état normal de fonctionnement (alimentation de fluides, ménages, mobiliers,...) et met à disposition différents outils de travail (informatique, instruments, matériels d'orchestre ...).

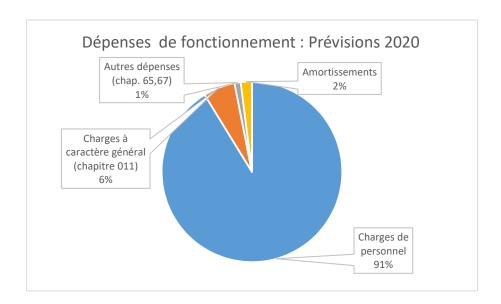
Pour ses activités culturelles et de diffusion, le Conservatoire de Lyon est contraint, en raison d'espaces non adéquats, de louer des salles auprès de sa tutelle, la Ville de Lyon. Des sources d'économie pourraient être trouvées par ce biais, par exemple bénéficier de la mise à disposition des grands plateaux des salles de diffusion du territoire.

# c. Les autres dépenses de fonctionnement

La dotation aux amortissements devrait être ajustée avec le travail de récolement des inventaires physique et comptable.

### Détail des dépenses de fonctionnement

					Evol	ution	Evol	ution
	CA 2018	BP 2019	Pré-CA 2019	BP 2020	BP	/BP	BP2020/P	réCA2019
					%	€	%	€
Charges de personnel	10 274 211 €	10 528 155 €	10 492 386 €	10 541 462 €	0%	13 307 €	0%	49 076 €
Charges à caractère général (chapitre 011)	650 629 €	628 128 €	790 468 €	645 000 €	3%	16 872 €	-18%	-145 468 €
Autres dépenses (chap. 65,67)	149 772 €	64 970 €	130 380 €	130 000 €	100%	65 030 €	0%	-380 €
Amortissements	180 334 €	230 630 €	227 918 €	232 000 €	1%	1 370 €	2%	4 082 €
TOTAL DEPENSES	11 254 946 €	11 451 883 €	11 641 152 €	11 548 462 €	1%	96 579 €	-1%	-92 690 €



#### II-2. Investissement

#### A) Les recettes

Les recettes d'investissement sont constituées du fonds de compensation de la TVA, d'une subvention de la Métropole de Lyon portant sur une participation à l'acquisition instrumentale et de la dotation aux amortissements.

A noter que la dotation aux amortissements a fortement augmenté récemment en raison des travaux d'aménagements réalisés sur le bâtiment (230.000 €). Afin de la voir évoluer dans des eaux plus propices pour nos dépenses de fonctionnement, un inventaire exhaustif des biens amortis en lien avec l'inventaire comptable sera établi d'ici la fin de l'année 2019. Cette mise en conformité de l'inventaire physique et comptable devrait régulariser la dotation aux amortissements.

Le solde du résultat d'investissement 2018 s'élève à 188.197,88 €.

Les recettes d'investissement majoritairement constituées de la dotation aux amortissements devraient être fixées comme suit :

Dotation aux amortissements : 232.000 €Subvention d'investissement : 7.000 €

Dotations et fonds divers : 15.000 €

# B) Les dépenses

Le budget d'investissement 2020 finance principalement :

- le déploiement d'un outil informatique efficient.
- le renouvellement continu du parc instrumental
- des améliorations et études relatives au bâtiment, en lien avec le propriétaire
- des acquisitions mobilières, notamment en lien avec notre politique de prévention
- le renouvellement et l'amélioration du parc automobile

### Les dépenses devraient s'élever comme suit :

- immobilisations incorporelles: 22.000 €
- immobilisations corporelles : 229.000 €
- opérations d'ordre : 3.000 €

#### III - PROJECTION BUDGETAIRE 2020

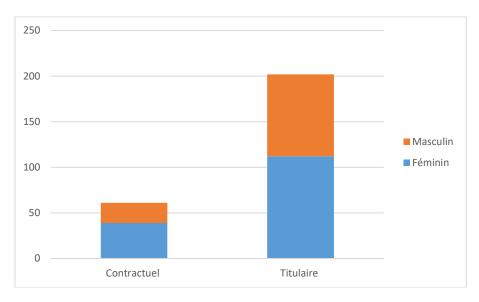
Projection budgétaire 2020						
	Fonctionnement Investiss					
Dépenses	11 548 462 €	254 000 €				
Recettes	11 548 462 €	254 000 €				

<u>En conclusion</u>, les marges de manœuvre financière de l'établissement sont particulièrement restreintes pour 2020 du fait de la stagnation des participations des deux tutelles. Inévitablement l'établissement est confronté à l'effet ciseaux, réduisant fortement sa marge de développement pédagogique et culturelle. L'excédent des précédents exercices budgétaire continuera à être consommé pour compenser cette baisse de la marge de développement au bénéfice des élèves et étudiants et du projet d'établissement. Les droits d'inscription devraient à nouveau être révisés lors de l'établissement du budget 2020.

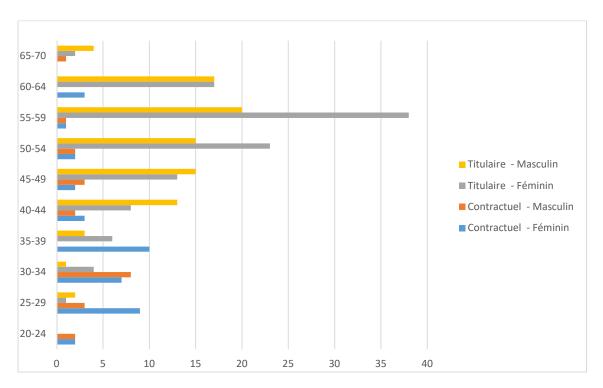
### IV - INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2018, le syndicat mixte comptait 263 agents dont 202 agents titulaires et 61 agents contractuels.

# Effectif selon le sexe et le statut



# Pyramide des âges



Les effectifs 2018 (permanents et non permanents) se répartissent dans les trois catégories comme suit :

Catégorie A : 32 % Catégorie B : 51 % Catégorie C : 18 %